

Image not found or type unknown



## Besoin d'aide en urgence svp (Aveu par message = preuve ?)

Par **SansPseudo05**, le 19/08/2022 à 19:35

Bonjour.

C'est la première fois que je poste sur ce forum donc désolée d'avance si je ne maîtrise pas bien les règles.

Il y a plusieurs années j'ai subi un viol et je n'ai jamais osé porter plainte. Récemment mon violeur m'a contactée sur instagram pour "prendre des nouvelles" et "discuter". J'ai répondu qu'il m'avait violée et que je n'avais aucune envie de discuter avec mon violeur. Il a répondu en disant qu'il savait et qu'il regrettait ce qu'il avait fait.

Si je porte plainte, est-ce que les captures d'écran peuvent être retenues comme un aveu de sa part ? Je n'ai aucune autre preuve malheureusement...

Merci d'avance.

A.

Par **SansPseudo05**, le 19/08/2022 à 19:53

Je vous en prie, répondez moi, je ne sais vraiment pas quoi faire... J'ai peur d'aller porter plainte sans savoir à l'avance si ça compte comme une preuve...

Par **Visiteur**, le 19/08/2022 à 19:57

Bonjour,

Rien ne permet de confirmer si ces captures d'écran seront ou non prises en considération.

Toutefois le violeur semble capable d'assumer son acte, et sera interrogé dans ce sens.

Appelez le 3919 c'est anonyme et gratuit.

Et n'hésitez pas à porter plainte, ce criminel (eh oui !) ne doit pas faire d'autres victimes.

Par **Visiteur**, le **19/08/2022 à 19:58**

PS : Quelle est l'urgence si les faits ont eu lieu il y a plusieurs années ? A-t-il recommencé ? avez-vous identifié d'autres victimes ?

Par **SansPseudo05**, le **19/08/2022 à 20:05**

Merci pour vos messages. Pour y répondre :

Je ne compte pas produire de simples captures d'écran mais faire authentifier la conversation par un huissier pour prouver que les captures d'écran ne sont pas un montage, de cette façon ai-je + de chance d'être prise au sérieux ?

Il sera sans doute interrogé mais je ne pense pas qu'il avouera face à la justice malheureusement...

Je ne connaissais pas le 3919, merci beaucoup !

Il n'a pas recommencé et j'ignore si il a fait d'autres victimes mais le fait qu'il m'ait recontactée à réveiller le traumatisme et réouvert la blessure, ça m'a paradoxalement donné la force de vouloir la justice.

Par **sbouchon**, le **20/08/2022 à 15:00**

Bonjour,

Vous avez raison de faire authentifier la preuve par constat d'huissier.

Et bien sûr qu'il s'agit d'un élément de preuve, et évidemment il intéressera les enquêteurs et le Parquet. Le Parquet classe rarement les plaintes pour viol sans demander aux OPJ de commencer à enquêter.

Reste à savoir de quand datent les faits et de quel âge vous aviez à l'époque pour savoir si la plainte n'encourt pas la prescription.

Mais il est très fréquent que les victimes de viol ne déposent plainte que des années et des années plus tard.

N'hésitez pas à me contacter en MP, je suis avocat et je défends souvent des victimes de viol.

Par **SansPseudo05**, le **20/08/2022** à **15:55**

Bonjour Sbouchon,

Merci infiniment pour votre précieuse réponse. J'aimerais m'entretenir avec vous en message privé mais je ne maîtrise pas encore ce site, pouvez-vous m'indiquer comment faire s'il vous plaît ?

Les faits datent de la période printemps-été 2020 donc je pense qu'il n'y a pas prescription, j'avais à l'époque 22 ans.

Merci encore.

Par **Cousinnestor**, le **21/08/2022** à **06:56**

NB : la messagerie s'ouvre grâce au petit menu accessive en cliquant en haut à droite à côté de votre pseudo.

Par **janus2fr**, le **21/08/2022** à **10:13**

Bonjour,

Il semble effectivement qu'il y ait un bug, normalement, en cliquant sur le pseudo en bleu dans un message, cela devrait ouvrir la messagerie. Cela ne fonctionne plus mais vous pouvez suivre le conseil de [Cousinnestor](#) pour utiliser la messagerie manuellement.

Par **sbouchon**, le **22/08/2022** à **09:45**

Cousinnestor et Janus merci pour vos conseils et effectivement j'ai supprimé le message avec mon mail,

Cordialement,